Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 051-215102435-20260617-2026_41-DE

COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 17 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le douze juin 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, ASLOUDJ Zohra, CHIMIACK Pascale, LOUIS Christine, MARET Sophie, MARET Valérie, CHARREAU Estelle, et COURVOISIER Audrey et Messieurs LEFORT Patrick, ROYNEL Patrick, MORI Thierry, GONZALEZ Emmanuel, BROUSSE Yann et CRAVERO Ugo.

Absents excusés :		
	GADBOIS Catherine	pouvoir donné à ASLOUDJ Zohra
	CHARDON Amélie	pouvoir donné à CHARREAU Estelle
	TROLIO Michel	pouvoir donné à ROYNEL Patrick
	RAT Jérôme	pouvoir donné à CHIMIACK Pascale
	FAUCHER Pierre	pouvoir donné à LEFORT Patrick

Secrétaire de séance : Madame Estelle CHARREAU

Cession de la parcelle AK 308

Considérant que, Madame OUDART Victorine, propriétaire du 45 rue des Troënes a demandé à la Commune une cession de la parcelle AK 308,
Considérant que Madame OUDART propose un prix de 20€/m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de vendre à 20€ du m² la parcelle AK308 d'une surface de 34m² sise 45 rue des Troënes à Madame OUDART Victorine,
Dit que tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,
Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Annick FELICETTI

MAIRIE DE FRIGNICOURT (Marne)